



Rapport

Budget primitif 2025

Décembre 2024

Table des matières

I. Documents budgétaires et méthodologie d'analyse financière	
A. Les documents budgétaires	5
B. Principe d'équilibre budgétaire.....	6
C. Comment analyser la situation financière de la ville : par l'épargne brute.....	7
D. Comment mesurer la situation financière : le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement.....	8
II. Analyse financière de la ville : une situation s'améliorant	
grâce aux efforts réalisés.....	
A. Une situation stabilisée au CA 2023 :.....	10
B. prospective.....	12
a. Rappels des principes :.....	12
b. Rappels des objectifs :	12
c. Une prévision de légère diminution légère de l'épargne	14
d. Une épargne légèrement fragilisée, mais largement supérieure à la période 2018 -202114	
e. Une dette à fin 2026 équivalente au niveau 2019.....	15
f. Une capacité de désendettement confortable	15
g. Conclusion de la prospective	16
III. Equilibres du budget 2025.....	
A. Une hausse des recettes de fonctionnement	17
B. Une évolution de nos dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation.....	19
IV. ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V. BUDGET PARKING	

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venu compléter les articles du code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

I. Documents budgétaires et méthodologie d'analyse financière

A. Les documents budgétaires

Le « **budget** » est un document essentiel du débat démocratique, mais sur le **plan financier** il doit s'analyser avec **prudence** :

- Les **réalisations effectives peuvent s'écarter des montants budgétés**
 - Les **recettes budgétaires sont des prévisions** (principe de prudence = réalisation souvent supérieure à 100 %), mais les dépenses (et les recettes d'emprunt) sont des autorisations limitatives (réalisation obligatoirement inférieure à 100 %)

Par ailleurs, le budget primitif pose un **problème d'exhaustivité**, car il est complété par :

- décisions modificatives (DM), qui ajustent le BP et peuvent être votées à tout moment jusqu'au 20 janvier n+1
- budget supplémentaire (BS), qui est une forme particulière de DM destiné à reprendre les éléments reportés de l'exercice précédent (résultat et RAR).

À l'inverse, le **compte administratif est le document privilégié** pour analyser une situation financière puisqu'il récapitule les réalisations effectives, fait apparaître les restes à réaliser et comporte un certain nombre d'annexes essentielles.

- Ces annexes permettent de retracer les engagements de la collectivité :
 - L'état de dette budgétaire au 31 décembre
 - Les mouvements des lignes de trésorerie (non budgétaires)
 - Les opérations de couverture de taux et leurs résultats, mais pas les options vendues sur les produits structurés

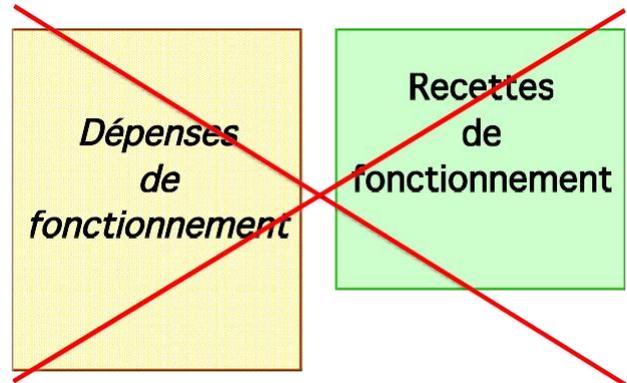
- Les autorisations de programme en cours
- L'état de la dette garantie...

B. Principe d'équilibre budgétaire

Les **quatre règles d'équilibre** applicables au moment du vote du budget (BP, BS, DM) :

- **Règle 1** : les **dépenses de fonctionnement** sont intégralement **couvertes par des recettes de fonctionnement** (écritures réelles et écritures d'ordre confondues).

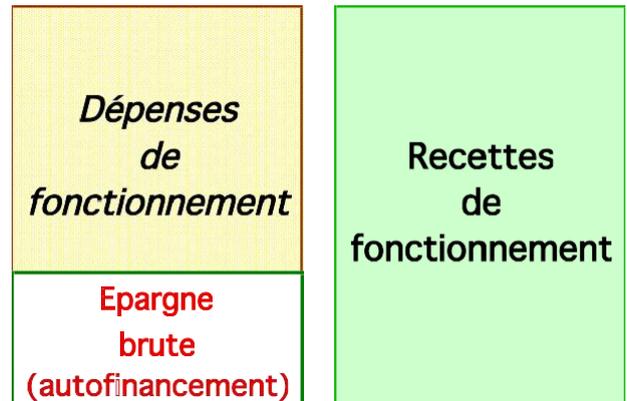
Equilibre du fonctionnement



OK

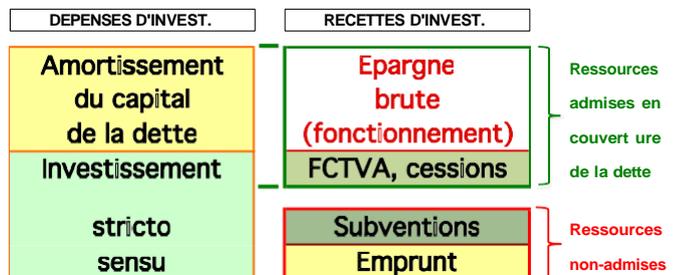
- Un surplus (virement) peut être dégagé.
- Divergence par rapport à l'état

- **Règle 2** : la **section d'investissement** est équilibrée, après prise en compte du surplus éventuel issu de la section de fonctionnement, des emprunts éventuels voire de l'affectation des résultats de l'année passée.



- **Règle 3** : Au sein de la section d'investissement, le **remboursement normal du capital des emprunts** doit être **couvert** par des **ressources propres** (à l'exclusion des nouveaux emprunts et des subventions affectées).

Obligations d'équilibre interne à la section d'investissement



- Il résulte donc de la combinaison de la règle 1 et de la règle 3 que la dette locale ne peut financer que des dépenses d'équipement.

- **Règle 4** : Les **inscriptions budgétaires** doivent être **sincères**. Exemples de vérifications susceptibles d'être effectuées par les Chambres Régionales des Comptes à ce sujet :
 - surestimation des produits de cessions ou d'autres recettes
 - sous-estimation volontaire de certaines dépenses...

Pour le compte administratif, l'équilibre est regardé différemment. En effet, le compte administratif est **équilibré** si son « résultat net* » vérifie **2 règles**

- **Règle 1 : Résultat net > -5 %** des recettes réelles de fonctionnement (*-10 % dans les collectivités de moins de 20 000 habitants*).
- **Règle 2 : Sincérité des composantes du résultat net** : cette condition vaut **surtout pour les restes à réaliser**, en conséquence les dépenses engagées non mandatées ne doivent pas être sous-estimées et les recettes certaines surestimées.
 - **Résultat net = Résultat brut de clôture (titres — mandats +/- — résultats antérieurs), aussi appelé fonds de roulement + restes à réaliser de recettes (= recettes certaines non titrées) — restes à réaliser de dépenses (= dépenses engagées non mandatées)*

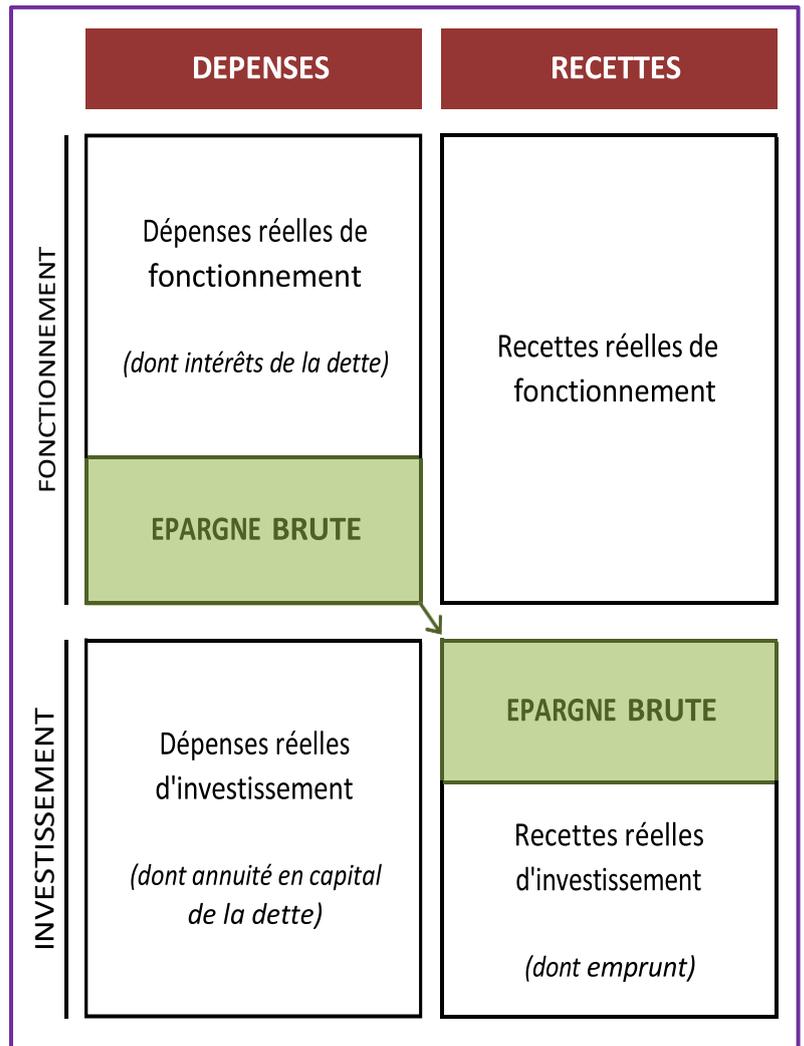
C. Comment analyser la situation financière de la ville : par l'épargne brute

L'**analyse financière** de toute collectivité locale (commune, EPCI, département, région) repose sur le **concept central d'épargne brute**.

L'épargne brute correspond à la **différence entre recettes et dépenses courantes** : il s'agit donc du flux de liquidités dégagé chaque année par le cycle de fonctionnement de la collectivité, et qui reste disponible pour financer la section d'investissement.

Elle constitue donc le **témoin** tout à la fois :

- de l'**aisance de la section de fonctionnement** : une épargne brute élevée suppose (toutes choses égales par ailleurs) un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement ;
- de la **capacité à se désendetter et/ou à investir**, avec un effet de levier de « 1 à 10 » : « 1 » d'épargne supplémentaire permet de gager une annuité du même montant soit peu ou prou un emprunt de « 10 »... ce qui correspond à un investissement de « 12 » ou « 13 » en fonction des ressources complémentaires (subventions) dont pourra disposer la collectivité



D. Comment mesurer la situation financière : le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement

Une fois l'épargne brute obtenue, elle est utilisée dans le calcul des deux principaux indicateurs financiers examinés pour apprécier la situation financière d'une collectivité :

- Le **taux d'épargne brute** correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.
 - Ce ratio représente donc la marge de recettes courantes qui ne se trouve pas consommée par le financement des dépenses de fonctionnement.

- Il est généralement apprécié au regard **d'un seuil minimal de 7 %**, qui conditionne la capacité d'une collectivité à équilibrer son budget (notamment les dotations nettes aux amortissements). **Le seuil de vigilance est fixé à 10 %**.
- La **capacité de désendettement** exprime le rapport entre le stock de dettes détenu par la collectivité au 31 décembre et l'épargne brute dégagée la même année en section de fonctionnement.
 - Cet indicateur de solvabilité **s'exprime donc en années**, puisqu'il **mesure la durée (théorique) que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle choisissait d'y consacrer l'ensemble de son épargne**.
 - Le plafond à ne pas dépasser en la matière s'élève à **12 ans** pour un budget principal d'une commune : c'est le « plafond national de référence » fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Une **cible plus prudente** comprise entre **8 ans** et **10 ans** est toutefois à **privilégier** pour le bloc communal.

II. Analyse financière de la ville : une situation s'améliorant grâce aux efforts réalisés

A. Une situation stabilisée au CA 2023 :

À ce jour, le compte administratif 2024 n'est pas encore produit ni retraité. L'analyse ne peut donc porter que sur le CA 2023.

La **situation financière** synthétisée fin 2023 par le compte administratif apparaît comme **stabilisée**.

L'**épargne brute** dégagée après retraitement est de **6,4 M€** en 2023, soit un niveau **satisfaisant** :

- elle représente **10,2 % des recettes réelles de fonctionnement** retraitées, soit un niveau **au-dessus du seuil de vigilance** (10 %) ;
- L'épargne brute couvre le remboursement des emprunts (4,0 M€).

L'effort d'équipement consenti (9,3 M€) a été financé par l'épargne brute, par 5,3 M€ de recettes d'investissement et par la consommation de notre fonds de roulement pour 3,5 M€. En 2023, il n'y a pas eu d'emprunt ni de cession.

COMpte ADMINISTRATIF 2023										
DEPENSES	RECETTES									
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center; font-weight: bold;">SECTION DE FONCTIONNEMENT</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Dépenses de gestion 56,1 M€</td> <td rowspan="3" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; vertical-align: middle;">Recettes de fonctionnement 63,4 M€</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Frais financiers 0,8 M€</td> </tr> <tr style="background-color: #90EE90;"> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Epargne brute 6,4 M€</td> </tr> </table> </div>	Dépenses de gestion 56,1 M€	Recettes de fonctionnement 63,4 M€	Frais financiers 0,8 M€	Epargne brute 6,4 M€						
Dépenses de gestion 56,1 M€	Recettes de fonctionnement 63,4 M€									
Frais financiers 0,8 M€										
Epargne brute 6,4 M€										
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center; font-weight: bold;">SECTION D'INVESTISSEMENT</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Remboursement d'emprunt 4,4 M€</td> <td rowspan="2" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; vertical-align: middle;">Epargne brute 6,4 M€</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Investissements 9,3 M€</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Recettes définitives 5,3 M€</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Emprunts 0 M€</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Δ fonds de roulement -3,53 M€</td> </tr> </table> </div>	Remboursement d'emprunt 4,4 M€	Epargne brute 6,4 M€	Investissements 9,3 M€	Recettes définitives 5,3 M€		Emprunts 0 M€		Δ fonds de roulement -3,53 M€		
Remboursement d'emprunt 4,4 M€	Epargne brute 6,4 M€									
Investissements 9,3 M€										
Recettes définitives 5,3 M€										
Emprunts 0 M€										
Δ fonds de roulement -3,53 M€										

Sans recours à l'emprunt, la ville s'est **désendettée de 4,4 M€** en 2023. L'**encours de dette est de 36,5 M€**, la Ville est en mesure de la rembourser en **5,6 années fin 2021**, soit une

capacité de désendettement inférieure au seuil de vigilance de 10 ans.

Grâce aux efforts importants entrepris (économie de gestion, plan de sobriété, etc.), la ville a su faire face à la hausse des fluides et à l'inflation, et a donc stabilisé sa situation financière.

B. prospective

a. Rappels des principes :

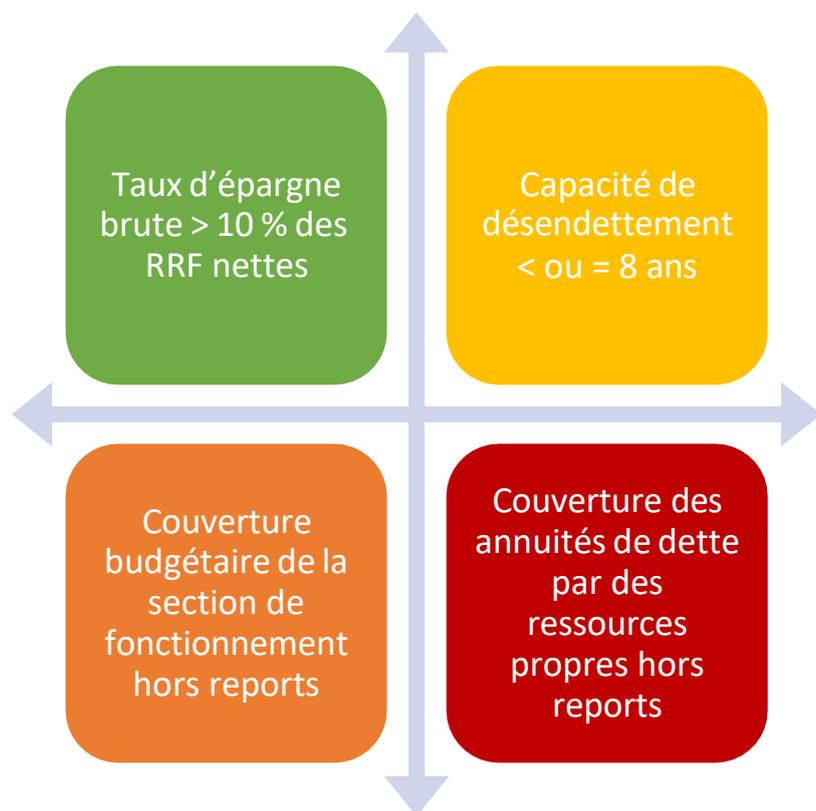
Identifier les marges de manœuvre de la Ville pour les années à venir

- dans un contexte national marqué par l'impact d'une inflation galopante et une hausse des dépenses de personnel

Périmètre d'analyse 2024 – 2026, l'analyse prospective est construite à partir d'une première série d'hypothèses :

- Hypothèses macro-économiques :
- Éléments issus des lois de finances ou d'autres textes nationaux
- Hypothèses internes, propres à la commune
- Poursuite, à défaut, des tendances identifiées en rétrospective
- Ce schéma vise à **mesurer la capacité de la commune à mener à bien ses projets tout en traduisant une viabilité des indicateurs financiers.**
- **Par ailleurs, dans une prospective, les emprunts sont calculés comme variable d'ajustement du compte administratif, plus le niveau d'investissement sera important, plus le besoin d'emprunt augmentera. Cela aura deux conséquences :**
- Une hausse de la charge des intérêts de la dette en année n+1 (fonctionnement)
- Une hausse des remboursements du capital de la dette en année n+1 (investissement)

b. Rappels des objectifs :



Pour rappel, Une fois l'épargne brute obtenue, le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

- Ce ratio représente donc la marge de recettes courantes qui ne se trouve pas consommée par le financement des dépenses de fonctionnement.
- Il est généralement apprécié au regard d'un seuil minimal de 7 %, qui conditionne la capacité d'une collectivité à équilibrer son budget (notamment les dotations nettes aux amortissements). Le seuil de vigilance est fixé à 10 %.

La capacité de désendettement exprime le rapport entre le stock de dettes détenu par la collectivité au 31 décembre et l'épargne brute dégagée la même année en section de fonctionnement.

- Cet indicateur de solvabilité s'exprime donc en années, puisqu'il mesure la durée (théorique) que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle choisissait d'y consacrer l'ensemble de son épargne.
- Le plafond à ne pas dépasser en la matière s'élève à 12 ans pour un budget principal d'une commune : c'est le « plafond national de référence » fixé par la loi de

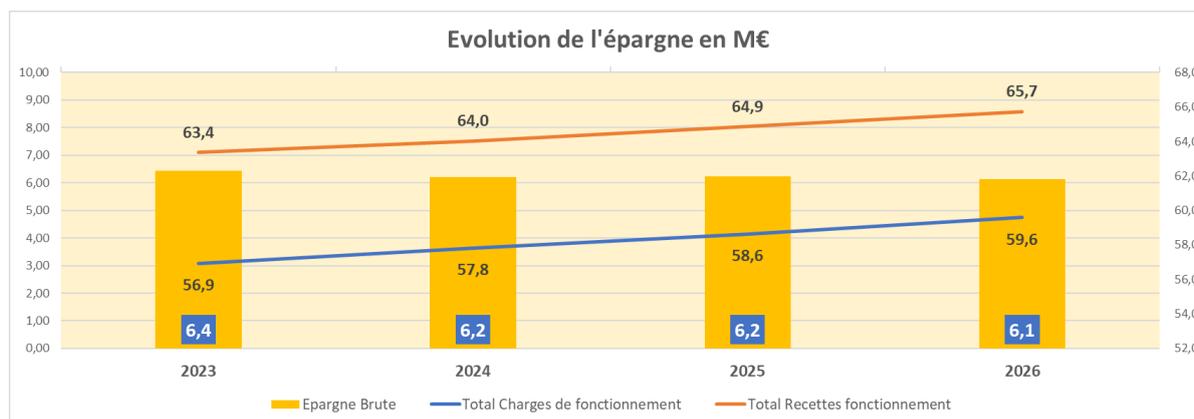
programmation des finances publiques 2018-2022. Une cible plus prudente comprise entre 8 ans et 10 ans est toutefois à privilégier pour le bloc communal.

c. Une prévision de légère diminution de l'épargne

D'après les hypothèses énoncées plus haut, **les projections montrent une légère diminution de l'épargne brute.**

Les dépenses augmenteraient de 1,5 % par an et les recettes de 1,2 %/an. Afin de maintenir notre épargne, il serait nécessaire d'accroître nos recettes d'environ 0,3 M€, ce qui reste un objectif raisonnable et atteignable.

Une attention importante devra être portée sur la progression des dépenses de personnel.



d. Une épargne légèrement fragilisée, mais largement supérieure à la période 2018 -2021

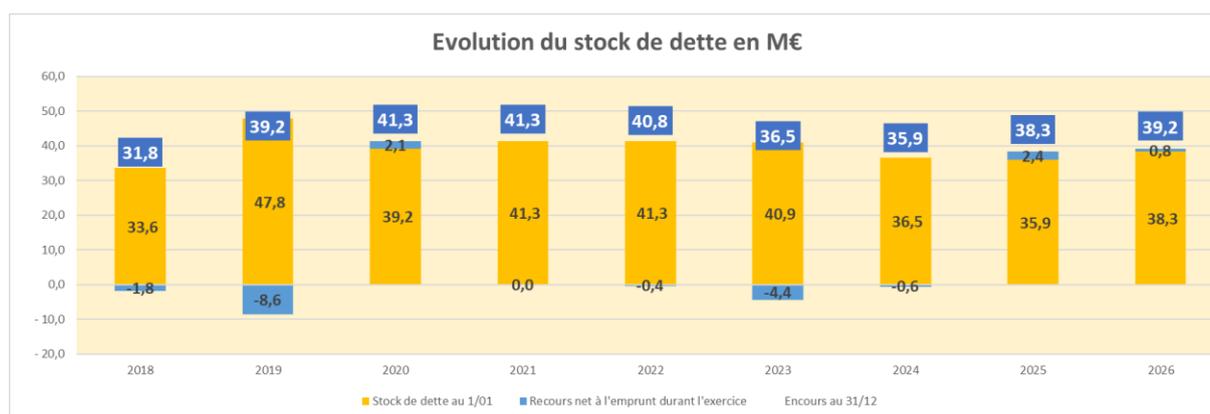
La trajectoire financière de la ville s'est largement améliorée. Dans ces conditions, il sera possible d'équilibrer le compte administratif sur toute la période.

Afin de maintenir le niveau d'épargne brut à 10 %, un effort de 0,3 M€ a été réalisé en 2025. Une économie de 0,1 M€ en plus est nécessaire pour les années suivantes. Cet objectif est viable en continuant de maîtriser nos dépenses .

e. Une dette à fin 2026 équivalente au niveau 2019

Dans les hypothèses, le volume annuel d'investissement est en moyenne de 15,4 M€/an pour tenir compte de l'accélération des projets d'ici la fin de mandat. Ce volume est très ambitieux puisqu'il est supérieur de 5,2 M€ à la moyenne 2018-2023 (10,2 M€).

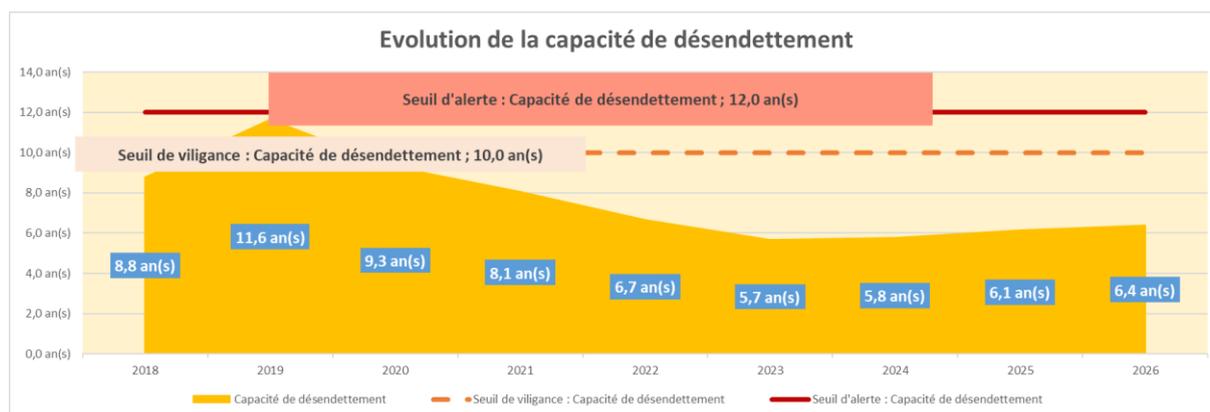
Dans cette configuration, la dette augmenterait légèrement pour retrouver le niveau 2019.



f. Une capacité de désendettement confortable

Notre capacité de désendettement devrait augmenter légèrement, mais rester à un niveau tout à fait satisfaisant.

Le désendettement en 2023 et 2024 permet d'accroître notre niveau de dette malgré la baisse de l'épargne.



g. Conclusion de la prospective

Les efforts engagés ces dernières années portent leurs fruits et la trajectoire de la ville est positive.

Les marges retrouvées en section de fonctionnement vont permettre un volume financier d'investissement largement plus important que sur le début de mandat.

Par ailleurs, le désendettement réalisé en 2023 et 2024 permet d'accroître si nécessaire notre capacité d'emprunt.

De légers ajustements sont encore nécessaires pour stabiliser le taux d'épargne brute, cela nécessitera la maintien de la vigilance sur les dépenses de fonctionnement et quelques ajustements sur les recettes.

III. Equilibres du budget 2025

A. Une hausse des recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant budgété total 2024	Montant proposé 2025
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	186 621 €	0 €
013 - ATTENUATION DE CHARGE	900 000 €	900 000 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 800 000 €	3 800 000 €
70 - PRODUIT DE GESTION COURANTE	6 356 716 €	6 509 815 €
73 - IMPOTS ET TAXES	13 633 494 €	13 633 494 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 562 622 €	9 402 868 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 991 392 €	1 551 300 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000 €	1 000 €
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	93 000 €	93 000 €
731 - FISCALITE LOCALES	33 960 000 €	35 104 000 €
Total des recettes de gestion courante (013, 016, 017, 70, 73, 731, 74, 75)	65 404 224 €	67 101 477 €
Total des recettes réelles de fonctionnement (de gestion courante + 76, 77, 78)	65 498 224 €	67 195 477 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement (042, 043)	3 800 000 €	3 800 000 €
Total	69 484 845 €	70 995 477 €

70 Produits de service : en hausse du fait d'un ajustement au niveau constaté en 2024 et d'un accroissement de certaines activités (ouverture de berceaux dans les crèches, augmentation de l'offre médicale du CMS, etc.)

73 Impôts et taxes et 731 : en hausse inhérente à l'évolution des bases de foncier selon une hypothèse de revalorisation de 2 % (cette revalorisation est décidée en loi de finances et est calée sur le taux d'inflation)

74 : Dotations et participations : en hausse du fait de la hausse des subventions CAF (ouverture de berceaux dans les crèches en 2025).

75 Autres produits de gestion courante en baisse, du fait des loyers perçus en moins après cession dans les périmètres EPFIF.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
DIRECTIONS	BP+BS/DM 2024	BP 2025	DELTA	COMMENTAIRES
CADRE DE VIE	- €	105 000,00 €	105 000,00 €	Subvention ALCOM/CITEO dans le cadre des orientations données dans le ROB 2025
CITOYENNETÉ VIE ASSOCIATIVE	53 116,00 €	53 000,00 €	- 116,00 €	-
COMMUNICATION	25 000,00 €	10 000,00 €	- 15 000,00 €	Ajustement des recettes au niveau des réalisations 2024
CULTURE	23 000,00 €	23 000,00 €	- €	-
ÉDUCATION	1 871 500,00 €	2 108 500,00 €	237 000,00 €	Ajustement des recettes au niveau des réalisations 2024 et revalorisation annuelle des tarifs
ESPACE PUBLIC	74 688,00 €	74 688,00 €	- €	-
FINANCES	56 740 441,00 €	57 043 501,00 €	303 060,00 €	Ajustement des recettes liées à l'augmentation forfaitaire des bases par l'État (+ 610 000 €) et la diminution prévisionnelle de la DGF (-40 000 €). La différence avec le budget 2024 est liée à l'inscription du report à nouveau qui intervient au BS de l'année N+1 et qui permet d'affecter le résultat.
JEUNESSE	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	Subvention CAF qui vient couvrir les dépenses nouvelles qui seront engagées en 2025
MAISON DES ARTS	113 000,00 €	81 000,00 €	- 32 000,00 €	Inscription du reliquat de recettes en décision modificative avec une inscription complémentaire de dépenses après attribution par les partenaires financiers.
PETITE ENFANCE	1 426 800,00 €	1 844 000,00 €	417 200,00 €	Recettes complémentaires liées à la réouverture des berceaux au cours de l'année 2025 en lien avec la reconstitution des équipes de professionnelles. Les recettes se répartissent entre les participations des familles et les subventions de la CAF
PRÉVENTION TRANQUILITE	635 000,00 €	950 000,00 €	315 000,00 €	Ajustement des recettes au niveau de réalisation de 2024 (Forfait post stationnement)
RESSOURCES HUMAINES	900 000,00 €	900 000,00 €	- €	-
RESTAURATION ENTRETIEN	1 630 000,00 €	1 400 000,00 €	- 230 000,00 €	Suppression de la refacturation de la restauration au CCAS à la suite de la passation d'un marché en propre
SANTÉ (CMS+SIAD)	3 048 681,00 €	3 047 681,00 €	- 1 000,00 €	-
SECRETARIAT GÉNÉRAL	91 480,00 €	115 000,00 €	23 520,00 €	Ajustement des recettes au niveau des réalisations 2024
SOLIDARITÉ VIE DES QUARTIERS	348 248,00 €	372 183,00 €	23 935,00 €	Ajustement des recettes au niveau des réalisations 2024
SPORTS	127 000,00 €	155 000,00 €	28 000,00 €	Ajustement des recettes au niveau des réalisations 2024
URBANISME	2 376 891,00 €	2 692 924,00 €	316 033,00 €	Diminution prévisionnelle des loyers liée au relogement des locataires des secteurs EPFIF pour un montant de 100 000 €. Part mobilité de la taxe de séjour reversé aux tiers pour un montant de + 600 000 €. Diminution prévisionnelle des recettes liées à la taxation sur les enseignes 20 000 €, Diminution prévisionnelle des recettes liées à la taxe de séjour sur les meublés touristiques en raison des mesures prises par la ville pour en limiter la prolifération (- 160 000 €)
Total général	69 484 845,00 €	70 995 477,00 €	1 510 632,00 €	

B. Une évolution de nos dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation

Chapitre	Montant budgété total 2024	Montant proposé 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 312 356 €	12 704 645 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	33 136 450 €	33 866 530 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	640 000 €	1 240 000 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	658 196 €	1 633 325 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 428 000 €	8 428 000 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 251 842 €	12 215 977 €
66 - CHARGES FINANCIERES	812 000 €	662 000 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	153 000 €	152 000 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	93 000 €	93 000 €
Total des dépenses de gestion courante (011, 012, 014, 016, 017, 65, 6586)	59 340 648 €	60 027 152 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement (de gestion courante + 66, 67, 68, 022)	60 398 648 €	60 934 152 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (023, 042, 043)	9 086 196 €	10 061 325 €
Total	69 484 845 €	70 995 477 €

La ville poursuit sa gestion rigoureuse en matière de dépenses. Avec environ 200 €/habitants de plus que la moyenne des villes du territoire (soit + 15 %). Cette différence traduit le haut niveau de service public de la ville envers ses habitants.

011 Charges à caractère général : en baisse de 4,56% du fait des efforts de gestion réalisés par les directions et du fait de la baisse des tarifs des fluides (gaz et électricité).

012 Charges de personnel : en hausse, les dépenses de personnel devraient augmenter de 2,2 % par rapport au BP 2024. Les annonces gouvernementales (revalorisation prévisionnelle du point d'indice et du SMIC : 250 000 euros) se répercutent sur le budget de la masse salariale sans compensation pour la commune. On retrouve également les effets naturels du glissement vieillesse technicité (140 000 euros). Le budget prévoit des recrutements, en particulier dans le secteur de la petite enfance (520 000 euros).

A contrario, la prime de pouvoir d'achat n'est pas reconduite (150 000 euros) et il est prévu un seul tour d'élection (30 000 euros).

014 Atténuation de produits : en hausse du fait de l'accroissement de nos produits de taxe de séjour qui entraîne une hausse du reversement de la taxe de séjour au département et à la société du grand Paris (obligatoire).

65 Autres charges de gestion courante : stabilisation

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
DIRECTIONS	BP+BS/DM 2024	BP 2025	DELTA	COMMENTAIRES
BÂTIMENTS	4 195 000,00 €	4 000 000,00 €	- 195 000,00 €	Baisse du prix de l'énergie (- 412 000 €) mais augmentation des budgets liés à l'achat de matériels pour les travaux en régie dans les bâtiments communaux et notamment les écoles (+ 374 000 €) par rapport au BP 2024. Le budget de fonctionnement est complété par un abondement en section d'investissement pour les opérations de gros entretien en lien avec les orientations du ROB 2025.
CADRE DE VIE	556 452,00 €	440 350,00 €	- 116 102,00 €	Arrêt du contrat d'arrosage estival (internalisation par le biais de la régie espaces verts) soit - 60 000 €. La suppression des jardinières sur barrières à l'exception du mur du cimetière. L'achat en 2024 de petits matériels non reconduit en 2025. Le budget de fonctionnement est complété par un abondement en section d'investissement pour les opérations de gros entretien, de créations de massifs et d'entretien du mobilier en lien avec les orientations du ROB 2025.
CITOYENNETÉ VIE ASSOCIATIVE ÉVÉNEMENTIEL	356 919,00 €	356 900,00 €	- 19,00 €	-
COMMUNICATION	461 359,00 €	457 603,00 €	- 3 756,00 €	-
CULTURE	165 870,00 €	186 741,00 €	20 871,00 €	Ajustement aux dépenses réelles de 2024
ÉDUCATION	759 832,00 €	759 832,00 €	- €	-
ESPACE PUBLIC	240 704,00 €	240 704,00 €	- €	-
FINANCES	22 965 300,00 €	23 716 715,00 €	751 415,00 €	Évolution du FCCT + 607 711 € et liée à l'augmentation de l'auto-financement et du virement de la section la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 361 325 €. Les intérêts de la dette baisseront en revanche de 150 000 €.
GARAGE	480 700,00 €	460 400,00 €	- 20 300,00 €	Diminution du recours aux locations de cars suite à la formation d'agents municipaux au permis "transport en commun"
INFORMATIQUE	391 500,00 €	396 500,00 €	5 000,00 €	-
JEUNESSES	88 200,00 €	103 000,00 €	14 800,00 €	Renforcement des actions en direction des jeunes en lien avec le conventionnement avec la CAF
MAISON DES ARTS	156 824,00 €	134 824,00 €	- 22 000,00 €	Stabilité du budget de BP à BP. L'inscription de dépenses complémentaires, compensée en recettes intervenant en cours d'année en décision modificative
PETITE ENFANCE	815 240,00 €	433 830,00 €	- 381 410,00 €	Moindre recours à l'interim (- 400 000 €) compensé par une augmentation des effectifs titulaires en lien avec la revalorisation des métiers de la petite enfance opérée par la Ville. La moindre diminution est liée à la réouverture de berceaux en 2025 et donc des frais de fonctionnement en hausse.
PRÉVENTION TRANQUILITE	247 900,00 €	229 800,00 €	- 18 100,00 €	Diminution de 20 000 € du budget lié à la sécurisation des événements par une société de gardiennage et/ou de vigiles en lien avec le renforcement des effectifs de la Garde urbaine (internalisation des coûts)
RESSOURCES HUMAINES	34 090 713,00 €	34 820 793,00 €	730 080,00 €	Hausse de 2,14% en lien avec la résorption des postes vacants dans le secteur de la petite enfance. Glissement vieillesse technicité. (cf. focus dans le document)
RESTAURATION ENTRETIEN	1 896 000,00 €	1 911 850,00 €	15 850,00 €	Augmentation liée à la revalorisation du prix des repas (+) et ajustement du nombre de rationnaires prévisionnels (-)
SANTÉ (CMS+SIAD)	472 968,00 €	525 875,00 €	52 907,00 €	Augmentation des coûts liés au renforcement de l'offre médicale
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	305 675,00 €	277 300,00 €	- 28 375,00 €	Ajustement du budget prévisionnel 2025 en fonction de la réalisation du budget 2024
SOLIDARITÉ VIE DES QUARTIERS	128 823,00 €	129 005,00 €	182,00 €	-
SPORTS	42 350,00 €	87 450,00 €	45 100,00 €	Événements sportifs, prestation de contrôle et entretien courant des structures sportives.
URBANISME	666 516,00 €	1 326 005,00 €	659 489,00 €	Augmentation des frais de notaire de 100 000 € en lien avec les acquisitions foncières à opérer vis-à-vis de l'EPFIF sur les secteurs des Garmants et Chauvelot. Inscription des loyers relatifs à la préemption de baux commerciaux à hauteur de 25 000 €. Reversement de la part mobilité de la taxe de séjour pour un montant de 600 000 € sur un total de 1 M€ perçu pour la ville mais pour le compte de tiers (neutre d'un point de vue budgétaire en dépenses et en recettes). Diminution des frais de contentieux sur les permis de construire de 50 000 €.
Total général	69 484 845,00 €	70 995 477,00 €	1 510 632,00 €	

IV. ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et les dépenses d'investissement 2025 sont budgétées à hauteur de 23 538 687 €.

chapitre	montant budgété total 2024	Montant proposé 2025
10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	6 256 030 €	1 555 000 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 959 973 €	3 752 571 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 507 000 €	5 399 791 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	658 196 €	1 633 325 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 870 800 €	2 320 000 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 428 000 €	8 428 000 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000 €	300 000 €
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0 €	150 000 €
45412 - TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	100 000 €	0 €
Total des recettes d'équipement (010, 018, 13 (sauf nature 138), 16 (sauf nature 165, 166 et 16449), 20, 204, 21, 22, 23)	10 459 973 €	9 148 362 €
Total des recettes financières (10, 1068, 13 (uniquement 138), 16 (uniquement 165, 166 et 16449), 18, 26, 27, 024)	10 133 830 €	3 879 000 €
Total des recettes réelles d'investissement (d'équipement + financières + 45)	20 593 802 €	13 177 362 €
Total des recettes d'ordre d'investissement (021, 040 et 041)	9 386 196 €	10 361 325 €
Total	30 079 999 €	23 538 687 €

chapitre	montant budgété total 2024	Montant proposé 2025
001 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	2 694 827 €	0 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 504 500 €	4 004 500 €
20 - IMMOBILISAT. INCORPORELLES (SF OPÉRATIONS ET 204)	3 183 110 €	1 511 489 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS OPÉRATIONS)	13 762 154 €	13 322 698 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS (HORS OPÉRATIONS)	1 322 693 €	445 000 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000 €	5 000 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 800 000 €	3 800 000 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000 €	300 000 €
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	107 715 €	150 000 €
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES (HORS OPÉRATIONS)	400 000 €	0 €
Total des dépenses d'équipement (010, 018, 20, 204, 21, 22, 23)	20 962 784 €	15 279 187 €
Total des dépenses financières (10, 13, 16, 18, 26, 27, 020)	4 909 500 €	4 009 500 €
Total des dépenses réelles d'investissement (d'équipement + financières + 45)	25 979 999 €	19 438 687 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement (040, 041)	4 100 000 €	4 100 000 €
Total	30 079 999 €	23 538 687 €

En 2025 il est envisagé un recours plus important à l'emprunt. Au BP2025 il s'établit à 5 395 791 €. Il s'agit d'un montant prévisionnel susceptible de diminuer en fonction du taux de réalisation effectif des investissements ainsi qu'en fonction des subventions complémentaires que la ville pourrait percevoir sur chacune des opérations.

Si la totalité de l'emprunt d'équilibre 2025 devait être mobilisé, l'encours de dette de la ville progresserait de 1,4 M€ environ. Pour mémoire le niveau de la dette de Malakoff par habitant est inférieur à la moyenne départementale et la capacité de désendettement de la ville est de 5 ans quand le niveau d'alerte est fixé à 12 ans.

Direction pilote	Opération	BP 2025	Nature des travaux en 2025
Bâtiments	Maison des solidarités - Ex CPAM	650 000,00 €	Travaux
Bâtiments	Ressourcerie/Tiers lieu - Ex Cuisine centrale	210 000,00 €	Étude, programmation et consultation travaux
Bâtiments	Crèche Avaulée - Remise en état et aux normes incendie	60 000,00 €	Remise en état de fonctionnement et aux normes de sécurité incendie
Bâtiments	Maison de quartier Barbusse - CMS A. Cornet	150 000,00 €	Études et programmation
Bâtiments	100% Barbusse - Crèche des Poètes	1 425 000,00 €	Travaux
Bâtiments	Rénovation centre de vacances Megève - Toiture/Chauffage	180 000,00 €	Travaux
Bâtiments	Réhabilitation centre de vacances Fulvy	100 000,00 €	Études et programmation
Bâtiments	Maison des femmes	75 000,00 €	Études, travaux et livraison
Bâtiments	École Maternelle J. Jaures - Toiture	175 000,00 €	Études, travaux et livraison
Bâtiments	Hôtel de ville - réorganisation des espaces et guichet unique	60 000,00 €	Études et programmation
Bâtiments	Locaux du 4 rue A. Variot - Aménagement des espaces	60 000,00 €	Études et travaux
Bâtiments	Rénovation énergétique de la maison de l'enfant - Maitrise d'œuvre déléguée au SIPPPEC	100 000,00 €	Études, programmation et travaux
Bâtiments	Réalisation du schéma directeur des énergies	150 000,00 €	Étude et restitution
Bâtiments	Rénovation gymnase Rousseau	100 000,00 €	Études et programmation
Bâtiments	Gros entretien des écoles et des bâtiments communaux	500 000,00 €	Études, travaux et livraison
Cadre de vie	Réaménagement du parc Larousse	250 000,00 €	Travaux et livraison
Cadre de vie	Réaménagement de la cour de l'école maternelle H Barbusse - Maitrise d'œuvre déléguée à VSGP	400 000,00 €	Travaux et livraison
Cadre de vie	Rénovation et réparation du bassin et du théâtre de verdure au parc Salagnac	60 000,00 €	Études et programmation
Cadre de vie	100% Barbusse - Aménagement des futurs espaces publics de la cité des poètes	300 000,00 €	Études et programmation
Cadre de vie	Projet de rue aux enfants rue Jules Guesde	100 000,00 €	Études, programmation et travaux
Cadre de vie	Amélioration des espaces publics	500 000,00 €	Études, travaux et livraison
Sports	Rénovation de la piste d'Athlétisme du stade Cerdan	470 000,00 €	Études, travaux et livraison
Tranquillité	Remplacement des horodateurs	500 000,00 €	Études, travaux et livraison
Urbanisme	Acquisition auprès de l'EPFIF secteurs Garmants/Chauvelot/Parc verger - Cessions prévues en 2026/27	4 030 000,00 €	

Les principales opérations d'investissement 2025 figurent dans le tableau ci-dessus. En complément des opérations habituelles, la ville prévoit des enveloppes pour le gros entretien dans les bâtiments communaux et plus particulièrement scolaires pour un montant de 500 000 € en plus des montants habituels. Une somme équivalente est budgétée s'agissant de l'amélioration des espaces publics.

En dehors des enveloppes ci-dessus, le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 4 M€ et l'investissement des services en dehors de ceux listés dans le tableau s'établit à 1,9 M€ pour le renouvellement du matériel.

V. BUDGET PARKING

Ce budget annexe retrace les écritures relatives au service de location des places de parking et des box communaux.

Au 31 décembre 2024, la commune compte 544 emplacements louables, dont 252 box.

Les dépenses de fonctionnement se stabilisent au niveau de 2023 et de 2024 à 542 688 euros en 2025. Les dépenses d'investissements représentent 152 000 €.